



Réaménagement de la rue Léo Schnug à Strasbourg Strasbourg

Maîtrise d'ouvrage et œuvre : Eurométropole de Strasbourg

*Réunion d'information
du 31 janvier 2025*

Présentation du projet

- Objectifs de l'aménagement : Organiser le stationnement dans la rue Léo Schnug et rénover le revêtement de chaussée. Cet aménagement sera complété par la plantation d'arbres et la création d'espaces verts.
- Aménagement léger = pas ou très peu de modifications des bordures et caniveaux. Deux thématiques traitées (ici le stationnement et la végétalisation). Aménagement qui doit composer avec l'existant.
- Budget pour ce projet :
 - 80 000€ TTC de compétence Eurométropole de Strasbourg (voirie, signalisation statique, arbres d'alignement, assainissement...)
 - 20 000€ TTC de compétence Ville de Strasbourg (espace verts...)

Rappel des précédents échanges

Un premier temps d'échange s'est tenu en mai 2023 avec les riverains du quartier le Neuhof pour présenter ce projet.

Besoins exprimés lors de cette première rencontre :

- Sur le projet :
 - Organiser le stationnement unilatéral fixe avec un marquage au sol des cases de stationnement dans la rue Léo Schnug.
 - Apaiser la vitesse de circulation par l'aménagement d'une écluse ou de chicanes par exemple et de changer la limitation de vitesse à 30km/h.
 - Améliorer la visibilité au niveau des intersections pour sécuriser le croisement des véhicules et d'empêcher le stationnement sauvage à hauteur de celles-ci et des entrées cochères (bacs végétalisés...).
 - Étudier la possibilité de mettre la rue en sens unique, de déplacer l'éclairage public pour libérer les trottoirs et de prévoir des arceaux à vélos.
 - Étendre cette intervention sur la rue Stoskopf pour organiser le stationnement et sécuriser les vitesses
- En phase chantier:
 - Prévoir d'un aménagement provisoire préfigurant des aménagements définitifs

Configuration actuelle

Rue Léo Schnug :

- Voie à double sens
- Stationnement unilatéral alternatif (à la quinzaine)
- Aménagement minéral : aucune plantation existante sur les espaces public

Rue Stoskopf :

- Stationnement unilatéral alternatif (à la quinzaine) sur le tronçon Léo Schnug/Charles Spindler / et non réglementé sur les autres tronçons

Stationnement dans les rues aux alentours :

- Rues non limitées à 30km
- Rue des Jésuites : interdit en dehors de emplacements matérialisés (amenés à disparaître au profit d'un aménagement d'itinéraire cyclable)
- Rue des Hirondelles : interdit en dehors de emplacements matérialisés



Rue Léo Schnug depuis la rue des Jésuites



Rue Stoskopf depuis la rue Léo Schnug

Proposition d'aménagement

Rue Léo Schnug:

- Réglementation de 20 places de stationnement en quinconces pour limiter la prise de vitesse
- Passage à sens unique (sens à définir), largeur résiduelle de passage : 4,00 m
- Plantation de 3 arbres d'alignement + 4 espaces avec des plantations basses

Rue Stoskopf:

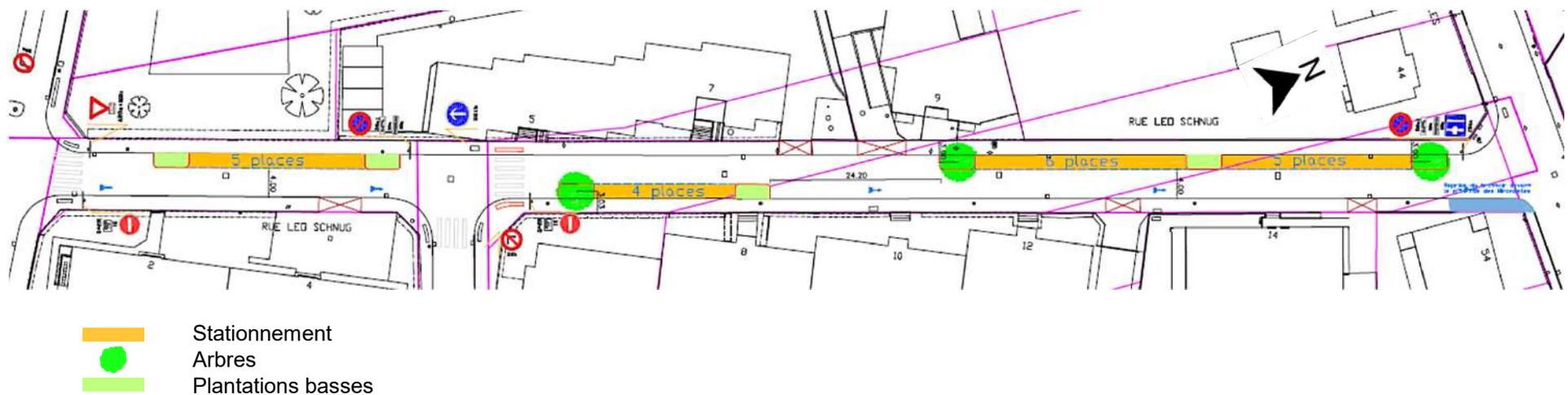
- Création de 29 places de stationnement en quinconces pour limiter la prise de vitesse.
- Largeur résiduelle de passage : 4,00 m

Mise en zone 30 des rues aux alentours :



Principes d'aménagement

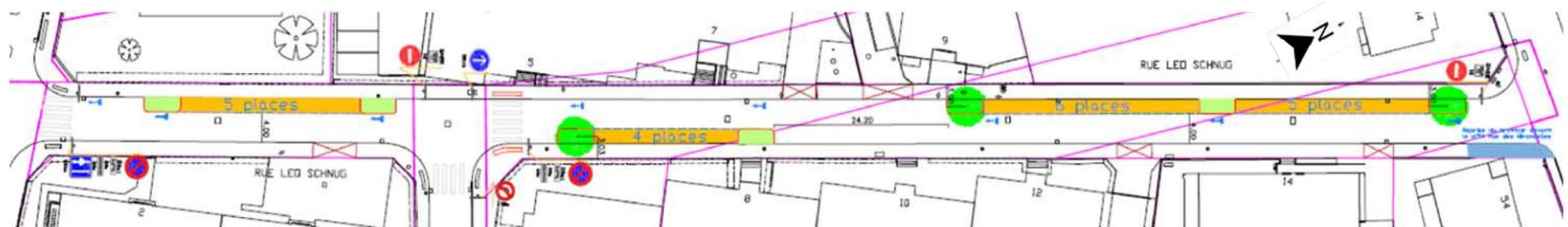
Rue Léo Schnug – Proposition 1 : Sens unique Hirondelles vers Jésuites



- Matérialisation de 20 des places de stationnement en quinconces pour limiter la prise de vitesse.
- Plantation de 3 arbres d'alignement + 4 espaces avec des plantations basses
- Largeur résiduelle de passage : 4,00 m
- **Mise en sens unique : Hirondelles vers Jésuites**
- **Passage en zone 30**

Principes d'aménagement

Rue Léo Schnug – Proposition 2 : Sens unique Jésuites vers Hironnelles



- Matérialisation de 20 des places de stationnement en quinconces pour limiter la prise de vitesse.
- Plantation de 3 arbres d'alignement + 4 espaces avec des plantations basses
- Largeur résiduelle de passage : 4,00 m
- **Mise en sens unique : Jésuites vers Hironnelles**
- **Passage en zone 30**

Principes d'aménagement

Rue Stoskopf – Proposition : matérialisation des places et zone 30 sur le secteur



- Matérialisation de **29** places de stationnement en quinconces pour limiter la prise de vitesse.
- Largeur résiduelle de passage : **4,00 m**
- Passage en zone 30 du secteur

Palette végétale

Création d'espaces plantés :

- Strate basse : lierre couvre-sol
- Mélange de vivaces colorées



Hedera helix 'Algerian Bellecour'



Pennisetum alopecuroides



Persicaria 'Fire Tail'



Perovskia 'Little spire'

Image d'ambiance de bande plantée



Palette végétale



Acer freemanii HT



Acer campestre HT

Principales échéances

- **AVP/PRO : janvier à février 2025**
- **Mars : recrutement des entreprises**
- **Début des travaux : avril 2025, avec phase de pré-marquage des places de stationnement**

Questions / réponses

Règles du partage de la parole



J'écoute

Je laisse parler les autres.
Je ne coupe pas la parole.
Je ne commente pas en même temps.



Je ne juge pas

Je ne mets pas en cause l'intégrité des personnes qui parlent.
Je ne mets pas au cause les capacités cognitives des personnes qui parlent.
Je peux être en désaccord sans que l'autre soit stupide.



Je parle en mon nom

Je parle de mon point de vue. J'invite les autres à parler de leur point de vue.
Si quelqu'un.e n'est pas présent.e, je ne peux pas parler à sa place. Je peux signaler que cette personne ne s'exprime pas.



J'ose et je dose

J'ose prendre la parole.
Je vais à l'essentiel pour laisser de la place aux autres.
Si j'ai déjà parlé, je demande à quelqu'une qui n'a pas parlé de s'exprimer.